Centre
de services partagés
Québec
Direction générale des acquisitions

Communiqué

Répertoire des prestataires de services qualifiés en technologies de l'information

Québec, le 13 avril 2017 – Le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), par l'intermédiaire de sa Direction générale des acquisitions (DGACQ), annonce la disponibilité, pour sa clientèle, d'une première version du *Répertoire des prestataires de services qualifiés en technologies de l'information (TI)*.

La qualification centralisée, qui découle de l'action 10 du *Passeport Entreprises* et de la mesure 27 de la *Stratégie gouvernementale en TI – Rénover l'État par les technologies de l'information*, permet d'alléger le processus contractuel pour les contrats de moindre envergure en TI.

Tel qu'il est indiqué dans le *Passeport Entreprises*, « les entreprises éprouvent parfois des difficultés à soumissionner sur les appels d'offres publics, notamment parce qu'elles considèrent que le processus est complexe et que les exigences indiquées à ces appels d'offres sont parfois démesurées par rapport aux besoins exprimés par les organismes publics ». Le *Répertoire des prestataires de services qualifiés en technologies de l'information (TI)* se veut une réponse pour simplifier des entreprises aux contrats publics.

Dans cette première version du *Répertoire*, la DGACQ a procédé à une qualification de prestataires de services qui rendent des services dans le secteur de l'infonuagique. Ils ont été qualifiés afin de permettre la réalisation de mandats en services professionnels en TI pour des solutions infonuagiques selon trois volets :

- Volet 1 – Mandats d'analyse préliminaire;
- Volet 2 – Mandats d'implantation, de migration et d'intégration (simples et complexes);
- Volet 3 – Mandats de gestion du changement.

Édifice Bois-Fontaine
880, chemin Ste-Foy
Québec (Québec) G1S 2L2
Téléphone : 418 528-0880 p. 2990
Télécopieur : 418 643-9192

À partir des renseignements présentés au *Répertoire*, la clientèle (tous les ministères et organismes, les organismes et établissements des réseaux de l'éducation, les organismes et établissements du réseau de la santé et des services sociaux), pourra elle-même solliciter les prestataires de services, selon le montant estimé du contrat à conclure :

- si la dépense est inférieure à 100 000 $:
  - par négociation de gré à gré ou par appel d'offres sur invitation auprès des seuls prestataires de services qualifiés, avec un délai de réponse minimal de 5 jours;
- si la dépense est égale ou supérieure à 100 000 $ et inférieure à 500 000 $:
  - par appel d'offres sur invitation auprès de tous les prestataires de services qualifiés pour le type de mandat visé (sans publication dans le SEAO), avec un délai de réponse minimal de 10 jours;
- si la dépense est de 500 000 $ ou plus :
  - par appel d'offres public restreint aux prestataires de services qualifiés pour le type de mandat visé (publication dans le SEAO), avec une durée de publication minimale de 15 jours.

Le guide de l'utilisateur est accessible sur le Portail d'approvisionnement (http://www.portail.approvisionnement-quebec.gouv.qc.ca/) à la section Qu'offre-le catalogue sous la rubrique « Technologies de l'information (qualification centralisée) »

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec le service à la clientèle de la DGACQ, au 418 643-5438 ou, sans frais, au 1 888 588-5438, ou encore par courriel à l'adresse ser.clientele@cspq.gouv.qc.ca.

Source : Jacques Roussin, conseiller en acquisition
Service des acquisitions de services